



COURLAOUX

Bulletin municipal
N° 32 - Janvier 2021

Proche de vous



Mairie de Courlaoux

101 Rue du Château - 39570 COURLAOUX

Tel : 03 84 35 31 54 / Fax : 03 84 35 36 14

www.courlaoux.fr

mairie-de-courlaoux@wanadoo.fr

Horaires

Lundi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

2020. Quelle Année !!!



Covid-19, pandémie, masques, gestes barrières, confinement, déconfinement, confinement allégé, la crise sanitaire est là, provoquant ainsi une crise économique et sociale sans précédent dans notre pays.

Je pense à tous ceux qui souffrent :

- aux malades touchés ou non par ce virus, à qui je souhaite un prompt rétablissement et un retour rapide à une vie normale,
- à toutes nos entreprises en difficultés, nos restaurateurs, nos commerçants et leurs salariés qui subissent de lourdes pertes financières.

Malgré tout, nos services publics sont opérationnels : nos écoles, l'accueil de loisirs pour le périscolaire et extrascolaire, ainsi que nos services techniques et administratifs.

Je remercie le personnel enseignant et l'ensemble du personnel communal qui se sont adaptés aux différents protocoles sanitaires et qui ont changé leur organisation de travail.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes bénévoles qui, en cette année particulière, se sont engagées à nos côtés, notamment en participant à la confection des masques, dans un élan de solidarité et de générosité.

Dans ce contexte difficile, les élections municipales se sont déroulées le 15 mars, en respectant strictement les gestes barrières.

Merci à vous pour la confiance accordée à l'équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire. Une présentation en est faite dans ce bulletin et sur le site internet de la commune.

Ce nouveau conseil paritaire continuera à œuvrer pour vous et dans le même esprit.

Ainsi, nous avons déjà mis en œuvre les premières mesures de notre programme :

- la charte signée avec le SIDEC du Jura afin de réaliser des économies d'énergie sur l'éclairage public.
- Une étude pour sécuriser les déplacements dans le village et à Nilly a été demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Jura. Des relevés de vitesse ont été effectués sur les lieux désignés. A l'analyse des résultats, le Conseil Municipal a décidé la pose de feux tricolores comportementaux dans la traversée de Nilly et nous sommes dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat. (La législation ayant changé dernièrement)
- Les aménagements du verger de sauvegarde et autour de l'étang « En Bedey » se poursuivent.

**Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous présenter
nos meilleurs vœux pour 2021.**

Prenez soin de vous.

Restons prudents.

Votre Maire,
Jean-Yves LANNEAU

Conseil municipal

Élus le 15 mars 2020, les conseillers municipaux sont au nombre de 15, auxquels s'ajoutent 2 suppléants.

Vos élus pour le mandat 2020-2026



1^{er} rang : Alain MOUILLOT, Anne-Marie BADIN, Laura DARIEL, Jean-Yves LANNEAU, Agnès SUILLOT, Vanessa BERTIN*, Sylvie GIRARD.

2^{ème} rang : Mario GANDELIN, Aurélia PERRIN, Claudine BOUVET, Sylvie TISSERAND.

3^{ème} rang : Bernard GAY, Mathieu CHAMBARD*, Olivier PETIT, Luc THURA, François JOUVANCEAU, Hubert DUFFNER.

* Conseillers municipaux suppléants

Le nouvel exécutif a été installé lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

M. Jean-Yves LANNEAU a été élu **Maire** et 3 adjoints au Maire ont été désignés.

1^{er} Adjoint : M. Bernard GAY

Finances, Budget, Gestion du personnel communal, Remplacement du Maire.

2^{ème} Adjointe : Mme Sylvie TISSERAND

Affaires sociales et CCAS, Affaires culturelles, sportives et associatives, Communication et site internet.

3^{ème} Adjoint : M. Mario GANDELIN

Affaires scolaires et périscolaires, Bâtiments communaux, Voirie, réseaux et défense incendie, Bois et forêt, Environnement et embellissement du village.



Conseillers communautaires

Lors des élections du 15 mars 2020, ont été élus conseillers communautaires au sein de la communauté d'agglomération ECLA, pour représenter la commune :

Titulaires :

M. Jean-Yves LANNEAU
Mme Sylvie TISSERAND

Suppléant :

M. Bernard GAY

Commissions et comités consultatifs

Commissions communales

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Jean-Yves LANNEAU

<i>Membres élus</i>	<i>Membres nommés</i>
Anne Marie BADIN	Christiane ANTOINE
Claudine BOUVET	Madeleine BUISSET
Bernard GAY	Michèle GAILLARD
Alain MOUILLOT	Renée GUICHON
Agnès SUILLOT	Mireille MARECHAL
Sylvie TISSERAND	Marie-Jeanne ROTH

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Responsable : Jean-Yves LANNEAU

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Bernard GAY	François JOUVANCEAU
Mario GANDELIN	Sylvie GIRARD
Hubert DUFFNER	Dominique HUMBLOT
Alain MOUILLOT	Sylvana INGLESE-VARRAUT
Agnès SUILLOT	Robert GAILLARD
Claudine BOUVET	Michel JACQUARD

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Responsable : Jean-Yves LANNEAU

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Claudine BOUVET	Hubert DUFFNER
Mario GANDELIN	Anne-Marie BADIN
Bernard GAY	Alain MOUILLOT

Comités consultatifs

Affaires culturelles et sportives

Responsable : Sylvie TISSERAND

Affaires scolaires

Responsable : Mario GANDELIN

Bâtiments communaux, voirie et réseaux

Responsable : Mario GANDELIN

Bois et Forêt

Responsable : Mario GANDELIN

Communication, site internet

Responsable : Sylvie TISSERAND

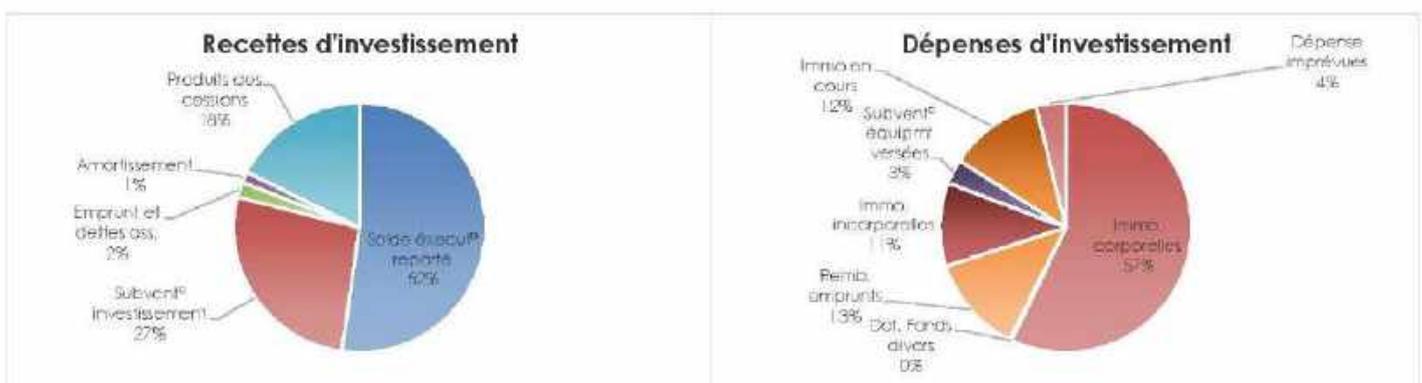
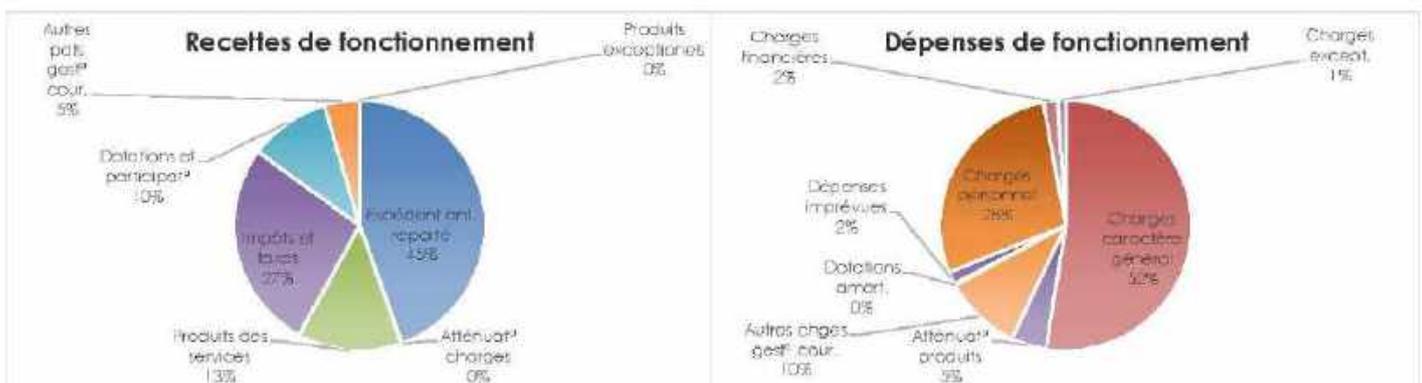
Environnement, animation, embellissement du village

Responsable : Mario GANDELIN

Finances

Responsable : Bernard GAY

Budget 2020



Au fil des séances 2020 (extraits)

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2020

Dissolution du SICOPAL

M. le Maire a demandé à M. Philippe FOURNOT, Président du SICOPAL, de présenter ce dossier au Conseil municipal.

Le SICOPAL a été créé par arrêté préfectoral n° 361 du 22 mars 1991. Il a pour objet le transport et la livraison de repas, ainsi que l'installation et le suivi de téléalarmes au domicile des personnes qui en font la demande.

Alors qu'il importe d'assurer une simplification administrative, une maîtrise complète du service à domicile et des économies d'échelle, ainsi que la pérennité du service au profit de la population, il est constaté que le SICOPAL n'offre plus de garanties suffisantes à ces fins du fait des difficultés financières rencontrées lors de ses derniers exercices.

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à M. le Préfet du Jura la dissolution du syndicat mixte fermé appelé SICOPAL.

Adhésion au Syndicat mixte ouvert à la Cuisine Centrale

Par arrêté préfectoral n° 3920191224.004 du 31 décembre 2019, le Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale a pris les compétences pour la livraison de repas et la gestion des téléalarmes

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande l'adhésion au Syndicat mixte ouvert pour la gestion de la cuisine centrale pour l'intégralité de ses compétences à savoir fabrication et livraison de repas pour les écoles et personnes âgées à domicile et/ou maison de retraite, restauration fêtes et cérémonies ainsi que la gestion de téléalarmes.

Transfert actif passif du SICOPAL au Syndicat mixte ouvert à la Cuisine Centrale

Il est proposé à chaque membre du syndicat d'approuver la clé de répartition définie par délibération, à savoir une répartition de l'actif et du passif du SICOPAL au prorata du nombre de voix ; soit une voix par tranche de 500 habitants pour les communes, une voix par tranche de 2 500 habitants pour les communautés de communes, avec 40% du total des voix des autres adhérents pour la ville de Lons-le-Saunier.

Cette répartition et rétrocession ayant pour base les documents établis et transmis par le Comptable Public de la Trésorerie de Lons-le-Saunier est réalisée au prorata du nombre de voix comme décrit ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'una-

nimité la clé de répartition.

Participation des familles aux diverses sorties du Centre de Loisirs

Considérant le programme des activités extrascolaires extérieures proposé par l'équipe d'animation de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Courlaoux, pour l'année 2020, il est proposé de définir la participation forfaitaire par enfant demandée aux familles pour chaque sortie et mini-séjour du programme extrascolaire 2020. Cette participation sera facturée en sus de la prestation « ALSH à la journée avec repas ».

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, la participation forfaitaire supplémentaire par enfant :

à 8,00 € pour une sortie à Lyon (69), le 21 avril 2020.

à 100,00 € pour un mini-séjour dans le Haut-Jura, du 06 au 10 juillet 2020.

à 40,00 € pour un mini-séjour à Cuisery (71), du 15 au 17 juillet 2020.

Adhésion à PAYFiP pour les titres et rôles

Dissolution du SIER et reprise de la compétence Eau par ECLA

M. le Maire demande à M. Bernard GAY, délégué au SIER, de présenter ce dossier de dissolution du SIER. En application de la Loi NOTRe, dès lors que les communes de ce syndicat sont toutes adhérentes à la Communauté d'Agglomération ECLA, cette dernière reprendra la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020. Les délibérations seront finalisées et soumises lors d'un prochain conseil municipal.

Informations diverses

Présentation du devis de l'entreprise BONNOT, pour la création d'un parking à l'entrée de la parcelle 22,.

Installation de l'entreprise Chablais Bois Énergie sur la ZI Les Plaines II.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2020

Approbation des Comptes Administratifs 2019 budget commune et budget annexe

Présentation du compte administratif de la commune par Bernard GAY, 1^{er} Adjoint en charge du budget. L'excédent de fonctionnement s'élève à 190 096.08 €, le déficit d'investissement s'élève à 114 497.91 €, principalement dû au non versement des subventions de l'Etat reportées en avril 2020.

Les résultats cumulés au 31 décembre 2019 en excédent de fonctionnement arrêtés à 820 983.81 € et en excédent d'investissement arrêtés à 130 290.60 €. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de M. le Maire, conformément à la législation.

Approbation du compte administratif budget annexe « Ancienne école » 2019 :

L'excédent de fonctionnement s'élève à 22 077.97 €

Le déficit d'investissement s'élève à 14 902.23 €

Les résultats cumulés à fin 2019 :

En fonctionnement à + 57 617.57 €

En investissement à + 43 574.22 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité hors présence de M. le Maire, conformément à la législation.

Les travaux de la résidence des Lilas étant terminés, le budget annexe sera clos au 31 décembre 2019, et les résultats intégrés au budget communal au 1^{er} janvier 2020.

Approbation des Comptes de Gestion budget commune et budget annexe 2019

Considérant la conformité des écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire statuant sur l'excédent du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion communal dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2019 du budget annexe ancienne école.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, le compte rendu de la réunion avec le Trésorier Principal est fait aux Conseillers, concernant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et l'accompagnement financier du transfert aux communes de la part de la taxe foncière des départements.

Validation du devis pour la création d'un parking à l'entrée de la parcelle 22

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BONNOT pour un montant de 1 500.00 € TTC.

Informations diverses

Suite à l'absence de l'employé communal, M. le Maire présente un devis de prestation de débroussaillage par l'entreprise MB Environnement de Courlaoux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Installation du Conseil Municipal

M. Jean-Yves LANNEAU, Marie sortant,

procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Il déclare ce dernier complet et installé.

Election du Maire

M. Bernard GAY, doyen de l'assemblée, préside l'élection du Maire. Après appel à candidatures, seul M. Jean-Yves LANNEAU se porte candidat au poste de Maire. Le vote se déroule à bulletin secret. Avec 14 voix pour le candidat LANNEAU et un vote blanc à l'issue du 1^{er} tour, M. Jean Yves LANNEAU est proclamé Maire de la Commune et installé dans ses fonctions.

M. le Maire rappelle le résultat des élections des délégués communaux :

Titulaires : M. LANNEAU Jean-Yves et Mme TISSERAND Sylvie

Suppléant : M. GAY Bernard

Création des postes d'adjoints

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de trois postes d'adjoints.

Elections des Adjoints

M. le Maire informe que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, sans panachage, et à la parité. Après appel à candidatures, une seule liste de candidats est présentée : GAY-TISSERAND-GANDELIN. Le vote se déroule à bulletin secret. Avec 15 voix pour la liste GAY-TISSERAND-GANDELIN à l'issue du 1^{er} tour, M. Bernard GAY, Mme Sylvie TISSERAND et M. Mario GANDELIN sont proclamés respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints au Maire.

Délégations consenties au Maire

M. Bernard GAY expose au Conseil Municipal la nécessité de donner certaines délégations à M. le Maire et présente les délégations qui peuvent lui être confiées. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Constitution de partie civile au nom de la Commune

M. le Maire rappelle et présente pour les nouveaux conseillers, l'affaire Commune de Courlaoux c/ SCI GSBC et M. Laurent SCHATZ, qui porte notamment sur une infraction au Code de l'Urbanisme. Dans la perspective d'une future audience devant l'instance compétente, la Commune doit se constituer partie civile. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune et désigne Me Amandine DRAVIGNY pour la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints

Les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des élus ont été définies comme suit, compte tenu de l'impor-

tance démographique de la commune, arrêtée à 1 138 habitants au 1^{er} janvier 2020 :

Maire : 41,28 % de l'indice 1027,

Adjoints : 15,84 % de l'indice 1027.

Ces taux représentent 80 % des indemnités maximales autorisées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans le cadre d'une gestion participative le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire décide afin d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le Conseil Municipal, de créer des comités consultatifs en plus des commissions obligatoires.

Comité consultatif des Finances - Désignation des membres

Sur proposition de M. le Maire, un comité consultatif des Finances est créé. Il est constitué d'élus issus du Conseil Municipal et de membres extérieurs.

SIDEC du Jura - Désignation du délégué au Comité

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a élu, pour siéger au Comité du SIDEC du Jura : délégué titulaire M. Hubert DUFFNER.

SICTOM - Délégués au Comité Syndical

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a élu, pour siéger au Comité Syndical du SICTOM :

Délégués titulaires MM. Alain MOUILLOT et Hubert DUFFNER, délégués suppléants Mme Laura DARIEL et M. Mario GANDELIN.

Informations diverses

Dossier As de Cœur : la modification simplifiée partielle du PLU doit être envisagée pour l'agrandissement de son parking PL.

Salon de coiffure : Pas de réouverture du salon Emily's Fashion. Les locaux ont été proposés à d'autres coiffeurs. Nous sommes en attente de leur réponse.

Rentrée scolaire de Mai 2020 : une cinquantaine d'enfants sont revenus à l'école.

Masques : 700 ont été réalisés par des bénévoles, tous les autres ont été achetés en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comte, la Communauté d'agglomération ECLA et des entreprises.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal des délégations qu'il a attribuées aux adjoints :

M. Bernard GAY, 1^{er} adjoint : Finances ; Budget ; Gestion du personnel communal ; Remplacement du Maire en cas d'absence ou d'empêchement.

Mme Sylvie TISSERAND, 2^{ème} adjointe : Affaires sociales et CCAS ; Affaires culturelles, sportives et associatives ; Communication et site internet.

M. Mario GANDELIN, 3^{ème} adjoint : Af-

aires scolaires et périscolaires ; Bâti-ments communaux ; Voirie, réseaux et défense incendie ; Bois et forêt ; Environnement et embellissement du vil-lage.

Modification simplifiée du PLU

Suite à l'acquisition d'une parcelle communale, située au lieu-dit « Sur la route », M. TERRIEN a déposé une déclaration de travaux, en vue de l'agrandissement du parking PL du restaurant l'As de Cœur. Le cabinet d'urbanisme Initiative A&D, qui a réalisé la révision du PLU en 2014, propose son assistance à la modification. De plus, nous avons l'obligation de verser le PLU complet au Géoportail de l'Urbanisme, pour un coût de 2 280 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est proposée, ainsi que le versement du PLU complet au Géoportail de l'Urbanisme et valide le devis du cabinet IAD.

Délégation pour recrutement de contractuels

M. Bernard GAY expose au Conseil Municipal la nécessité de donner délégation à M. le Maire pour permettre le recrutement d'agents contractuels pour assurer la continuité des services publiques en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier de l'activité, et en cas de besoin pour un travail spécifique et discontinu. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

CCAS - Fixation du nombre et élection des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le Conseil Municipal a fixé à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS), et a élu les 6 membres issus du Conseil Municipal. Les 6 autres membres seront désignés par arrêté du Maire.

M. le Maire est président de droit du CCAS.

La composition du Conseil d'administration du CCAS est la suivante :

Élus du Conseil Municipal : Mmes Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Agnès SUILLOT, Sylvie TISSERAND, MM. Bernard GAY et Alain MOUILLOT. Hors Conseil : Mmes Christiane ANTOINE, Michèle GAILLARD, Renée GUICHON, Mireille MARECHAL, Marie ROTH, Christiane TOMEZAK (remplacée par Madeleine BUISSET).

CLIS - Désignation des délégués

Chaque commune membre de la Commission Locale d'Information de Surveillance (CLIS) relative aux activités du Centre de Stockage du Jura doit

Au fil des séances 2020 (extraits)

désigner 2 délégués titulaires et 1 suppléant.

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, délégués titulaires : Mmes Laura DARIEL et Sylvie TISSERAND, déléguée suppléante Mme Claudine BOUVET.

M. le Maire siège à cette commission locale en qualité de Maire de la commune et de délégué ECLA.

CAO - Désignation des membres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) se compose de 3 membres titulaires issus du Conseil Municipal. Il doit également être prévu 3 membres suppléants.

Après élection par l'assemblée délibérante, la composition de la CAO est la suivante : titulaires Mme Claudine BOUVET, MM. Mario GANDELIN et Bernard GAY, suppléants Mme Anne-Marie BADIN, MM. Hubert DUFFNER et Alain MOUILLOT.

Comités consultatifs

Sur proposition de M. le Maire, les comités consultatifs suivants se composent ainsi :

Comité consultatif des Affaires Scolaires, responsable : M. Mario GANDELIN

Comité consultatif de la Communication et du site internet, responsable : Mme Sylvie TISSERAND

Comité consultatif des Bâtiments, voirie et réseaux, responsable : M. Mario GANDELIN

Comité consultatif de l'Aménagement et de la gestion de l'étang : responsable : M. Mario GANDELIN

Garants de coupes - Désignation

Sur proposition de M. le Maire, sont désignés garants de coupes : MM. Gérard MEJAT, Michel PUJET et Jean-Paul VINCENT.

Correspondant Défense - Désignation

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne M. Alain MOUILLOT, Correspondant Défense.

Subvention au Fablab Bresse du Jura de Commenailles - L'Atelier Made in iki

Dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, le Fablab (laboratoire de fabrication) Bresse du Jura de Commenailles « L'Atelier Made in iki », par l'intermédiaire de M. Christophe ROUSSELLE, a confectionné 15 visières pour la Commune. En remerciement, M. le Maire propose de verser une subvention de 100 € à l'association du Fablab « L'Atelier Made in iki ». Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses

Ecole : environ 80 enfants sont de retour à l'école à la rentrée de juin 2020. Compte-tenu de la contrainte en

termes d'espace, limitant à 12 le nombre d'élèves par classes, les enfants sont accueillis 2 jours par semaine. D'un point de vue général, le fonctionnement est bon, les gestes barrières sont bien appliqués.

ALSH : Malgré la mise en place d'un service d'accueil gratuit durant les temps scolaires, pour les enfants ne pouvant être accueillis à l'école, la fréquentation a été très faible le 1^{er} jour. Les effectifs devraient progresser dans les prochains jours. Le centre de loisirs sera, quant à lui, ouvert jusqu'au 31 juillet 2020, par groupes séparés, pour la journée complète avec repas.

Le FC Courlaoux informe qu'il recrute, pour sa saison 2020-2021, des joueurs, des encadrants, des bénévoles.

Salon de coiffure : le salon serait repris rapidement par Style & Coif' de Bletterans (Mme Priscilla BUGUET).

Jurés d'assises 2021 : le tirage au sort aura lieu le 12 juin 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020

Affectation des résultats 2019

L'affectation des résultats cumulés commune et budget annexe (clos au 31 décembre 2019) est la suivante :

En section d'investissement :

+ 132 972.82 € au compte R 001.

En section de fonctionnement : 878 601.38 € dont 678 601.38 € au compte R 002 et 200 000.00 € affectés à l'investissement au compte 1068.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette affectation de résultats.

Vote des taxes

M. le Maire rappelle les taux des 3 taxes pour l'année 2019 :

Taxe habitation : 8.84 %

Taxe foncière bâti : 17.02 %

Taxe foncière non bâtie : 22.31 %

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de garder les mêmes taux d'imposition pour l'année 2020.

Vote du budget primitif commune 2020

M. Bernard GAY rappelle que le budget annexe est clôturé depuis le 31 décembre 2019. Les dépenses et recettes seront reprises dans un seul budget Commune. Après proposition et après validation de la Commission finances réunie le 29 mai 2020, le Conseil Municipal arrêté, à l'unanimité, le budget : en fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à 1 516 217.38 €,

en investissement équilibré en recettes et en dépenses à 490 694.82 €.

Bail coiffeuse

Mme Emilie THOMASa informé M. le Maire, par lettre, qu'elle mettait fin à son bail pour le local loué à usage commercial à compter du 30 avril

2020. Mme Priscilla BUGUET, coiffeuse à Bletterans souhaite reprendre ce local pour y exercer un salon de coiffure sous l'enseigne commercial « Styl & Coif' » au 1^{er} juillet 2020. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lui louer ce local à usage commercial, situé derrière la mairie, à compter du 1^{er} juillet 2020.

En raison du confinement, Mme Emilie THOMAS, n'a pas pu exercer son activité de coiffure et demande que le Conseil Municipal l'exonère des loyers allant du 15 mars au 30 avril 2020. L'exonération portera sur le mois d'avril 2020, accord du Conseil Municipal.

Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale - Désignation des délégués

Le Conseil Municipal a élu, à l'unanimité, déléguée titulaire Mme Sylvie TISSERAND et délégué suppléant M. Mario GANDELIN.

Commission Communale des Impôts Directs - Désignation des membres

Proposition de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants à la DGFIP qui fera le choix de retenir 6 personnes de chaque catégorie.

Comités consultatifs

Sur proposition de M. le Maire, les comités consultatifs suivants se composent ainsi :

Comité consultatif Bois et Forêts, responsable : M. Mario GANDELIN

Comité consultatif Environnement, Animation et Embellissement du village, responsable : M. Mario GANDELIN

Comité consultatif Culturel et Sportif, responsable : Mme Sylvie TISSERAND

Informations diverses

Devis pour l'arrachage des souches d'arbres sur l'accotement devant chez Mme MILLAN, route de Nilly.

Passage d'un hélicoptère d'Enedis pour la surveillance des lignes électriques à partir du 10 juin 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

Modification simplifiée du PLU

Reclassement de la zone à urbaniser à vocation d'activités située au lieu-dit « Sur la Route » en zone urbaine réservée à l'activité économique, afin de permettre des projets ne dépendant pas d'une organisation d'ensemble sur l'ensemble de la zone définie par une Orientation d'Aménagement et de Programmation. Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

SICA JURA : étude de faisabilité et convention

Considérant la réhabilitation et l'aménagement du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dé-

cide de confier une étude de faisabilité à SICA JURA pour un montant de 750.00 € HT.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST « Plan de relance »

Vu le devis estimatif de 33 209.00 € HT relatif au montant des travaux et des frais annexes concernant la rénovation du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la DST « Plan de relance ».

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre des « Amendes de police »

Considérant le projet de réduction de la vitesse dans la traversée du Hameau de Nilly, le Conseil Municipal décide l'installation de feux tricolores comportementaux et sollicite le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention au titre des Amendes de police.

Subventions aux associations communales

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2020 :

Club « La Joie de Vivre » 300 €, Comité d'Animation 450 €, Foyer Rural 100 €, ACCA de Courlaoux 100 €, Sous des Écoles (dont Courla'Hop) 1 500 €, Association des Lieutenants de Louveterie du Jura 80 €.

Convention « La Gaule Lédonienne »

A la demande de l'association de pêche AAPPMA « La Gaule Lédonienne », une convention doit être signée pour favoriser la gestion piscicole de la rivière Vallière sur deux parcelles appartenant à la commune cadastrées F 51 et F 354 situées à « Les Gravois ».

Informations diverses

CCID : M. le Maire donne lecture des noms des personnes retenues, membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

ECLA : résultats des élections du Président et des Vices Présidents

Bois et forêt : compte-rendu du Comité Consultatif du 02 juillet 2020. Entretien parcelles 8 et 13, prévision d'affouage 2020/2021 parcelle 16, abattage d'arbres : chemin du Moulin de Nilly, lotissement des Palettes, Voie Verte et élagage rue de l'Ancienne Fromagerie, plan de gestion de la forêt communale à établir en 2021.

Bâtiments Voirie et réseaux : compte rendu du Comité Consultatif du 1^{er} juillet 2020. Entretien des chemins et fossés, chemin des Teppes, éclairage public, toiture de l'église, éclairage salle polyvalente, vitesse à Nilly.

Restriction d'eau : M. le Préfet du Jura communique l'arrêté en date du 24

juillet 2020 qui est affiché le jour même sur la commune.

Une visite de la forêt communale est prévue le samedi 05 septembre 2020 pour les membres du Comité Consultatif Bois et Forêt et les membres du Conseil Municipal.

Présentation du projet signalétique de l'étang par M. Mario GANDELIN.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Modification simplifiée du PLU

Mise à disposition du public pendant un mois du 02 octobre au 1^{er} novembre 2020 en mairie.

Secrétariat de mairie

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local relance.

Inscriptions des conseillers dans les différentes commissions à venir

Affouage 2020

Après avis du Comité Consultatif Bois et Forêt, le Conseil Municipal valide le prix du stère de bois à 7.00 €, approuve le règlement d'affouage et dit que les volumes attribués seront fonction du nombre d'affouagistes inscrits. Les inscriptions sont reçues en mairie du 11 septembre au 2 octobre 2020.

Rénovation du monument aux Morts

Le Conseil Municipal valide le devis de la Marbrerie Bletteranoise pour la rénovation du monument aux Morts s'élevant à 3 715.00 € HT et sollicite une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Département du Jura.

Informations diverses

Rentrée scolaire 2020-2021 : 142 enfants sont inscrits à l'école.

Toit de l'église : Exposé de M. le Maire sur la nécessité de rénover le toit de l'église. Un dossier sera ouvert prochainement pour rechercher la solution la plus satisfaisante ainsi que les subventions allouées.

FC Courlaoux : Un panneau d'affichage sera posé pour le club de foot de Courlaoux à l'entrée du terrain.

Travaux éclairage public dans le cadre des économies d'énergie réalisés à partir du 22 septembre 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2020

Columbarium – Tarif des cases

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les prix des 6 cases du columbarium à 375.00 € pour une durée de 15 ans et à 750.00 € pour une durée de 30 ans.

Approbation de la modification simplifiée du PLU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification simplifiée du PLU

sur la zone 1AUy2 dite « sur la route ».

Règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants. M. le Maire en donne lecture au Conseil Municipal qui approuve ce dernier pour la durée de la mandature.

Règlement intérieur de l'ALSH

M. Mario GANDELIN présente le règlement intérieur de l'ALSH qui est approuvé par le Conseil Municipal.

Renouvellement contrat assurance du personnel SOFAXIS

Le contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel arrivant à échéance le 31 décembre 2020, le Conseil Municipal décide de le renouveler auprès du groupe SOFAXIS pour la période 2021-2024.

Location salon de coiffure

Mme Priscilla BUGUET ayant fait une demande écrite portant sur l'exonération du loyer de novembre 2020 pour cause de fermeture administrative temporaire de son salon de coiffure, le Conseil Municipal décide de ne pas lui facturer le loyer de novembre 2020 pour une somme de 230.00 € charges comprises.

Validation des appels d'offres pour la réorganisation du secrétariat de mairie

Suite à l'appel d'offres pour l'aménagement du secrétariat de mairie, quatre entreprises ont été retenues.

Transfert pouvoir de police du Maire

Le transfert de pouvoir de police du Maire ne relevant pas d'une décision du Conseil Municipal, un courrier à M. le Président de l'EPCI avec copie à M. le Préfet du Jura a été envoyée afin de s'opposer à ce transfert.

SIDEC : rapport d'activités 2019

SYDOM : rapport d'activités 2019

Informations diverses

ALSH : recrutement de Hélène BERRARD en remplacement d'Emile BROYER suite à démission pour changement d'activité professionnelle.

Environnement : compte rendu de la commission de signalisation d'information locale concernant les panneaux publicitaires implantés en bordure de nationale. Une étude faite par la DDT est en cours et fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil municipal.

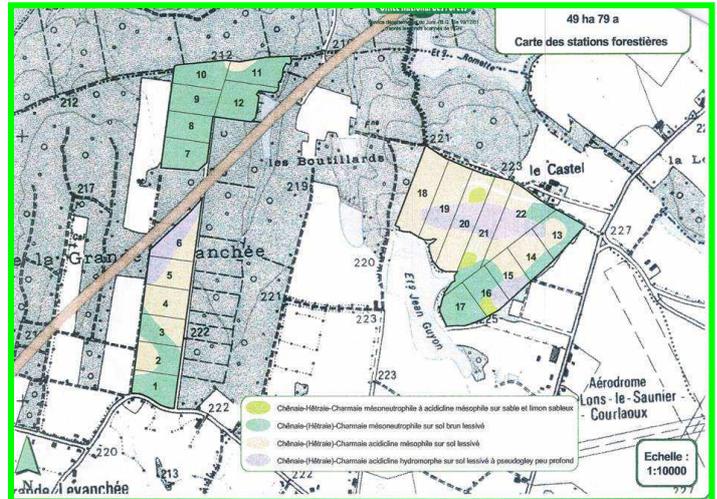
Sécurité : compte rendu des vitesses enregistrées dans le village et dans la traversée du hameau de Nilly. Etude en cours pour réduire la vitesse en attente des décisions de M. le Préfet du Jura pour l'installation de feux tricolores comportementaux.

Forêt communale de Courlaoux

Actuellement, avec une superficie de 50 ha (76 ha en 1851), elle représente un faible pourcentage du territoire communal.

C'est une forêt de plaine, composée principalement par des chênes, charmes, hêtres et frênes. Deux parcelles (6ha) sont plantées de résineux (douglas, sapins)

Elle est soumise à un plan d'aménagement forestier établi par l'ONF pour une durée de vingt ans, l'actuel arrive à échéance en 2021. En 2022 un nouveau plan sera mis en œuvre, il fixera pour les 20 prochaines années la gestion de la forêt communale (travaux, coupes, ventes de bois, plantations, aménagements...).



Affouage 2020/2021

L'affouage a lieu sur les parcelles 16 et 18. Trente-deux affouagistes se sont inscrits pour cette campagne. L'estimation des volumes sera faite sur bois enstéré, avant le débardage autorisé après le 31 janvier, sous réserve de conditions climatiques favorables.



Verger de sauvegarde du Saint Martin

Malgré une troisième année de sécheresse, les fruitiers ont à nouveau bien résisté, une première production de cerises, poires, pommes, pêches et prunes, a fait son apparition.

C'est un bon présage pour les années à venir.



En fin d'année, la municipalité a mis en place une signalétique qui présente les différentes variétés fruitières plantées sur le verger (caractéristiques, consommation, utilisations...)

Pommes Belle Fille de Salins

Cultivée et certainement originaire du département du jura

Arbre

Vigueur moyenne
Floraison : mai - juin

Fruit

Moyen de belle apparence
Epiderme : jaune pâle lavé de rouge clair, strié de rouge plus foncé à l'incolation recouvrant parfois la teinte jaune
Chair : Blanche, fine, croquante, très juteuse, très sucrée, bien parfumée.
Maturité : septembre octobre

Usages

Consommation : février à avril
Utilisation : excellente à manger à la main, convient aussi pour la cuisson, surtout en tarte
Qualité : assez bonne

Petit plus

Verger de sauvegarde du Saint Martin

Pendant vos promenades vous êtes invités à venir les consulter.

Etang "en Bedey"

Dans le cadre de l'aménagement de l'étang, il est prévu un panneau de bienvenue pour vous accueillir dans l'Espace Naturel Sensible de l'étang "en Bedey".

Il sera installé à l'entrée du domaine de l'étang.



Bienvenue à l'étang "en Bedey"

Un Espace Naturel Sensible
La commune de Courlaoux a acquis l'étang « en Bedey » en 2018.
D'une superficie de 55 ares, il présente une biodiversité remarquable qui lui a valu sa labellisation en Espace Naturel Sensible par le Conseil Départemental du Jura le 9 mars 2020.
Après quelques travaux de réfection des berges en 2020, un sentier pédagogique a été aménagé autour de l'étang pour vous faire découvrir la diversité de ce milieu.

Un lieu de découverte et de détente
De libre accès, l'étang communal « en Bedey » a pour but d'offrir aux habitants de la commune et autres visiteurs un lieu de promenade, de découverte et d'intérêt pédagogique pour la jeune génération.

Avec le soutien financier : **Jura**

Travaux 2020

Consolidation des berges et de la levée : travaux de soutien afin de réduire les pertes d'eau, souvent occasionnées par la présence de ragondins. Travaux effectués en avril par l'entreprise BONNOT TP de Sellières, dans de bonnes conditions grâce à une météo favorable.




JURA VERT PAYSAGE
CREATION DE JARDINS - ENTRETIEN

Youri VERMEIRE

704 route de Condamine
39570 COURLAOUX

Tél : 03 84 25 32 12



EURL DAGUISE Loïc
06.47.67.22.06

**Sanitaire chauffage
Neuf & Rénovation**

Aménagement de l'espace autour de l'étang

Mise en place d'une signalétique de présentation et d'information sur la biodiversité, invitant à la découverte de ce lieu.

Différents panneaux pédagogiques sur la flore et la faune fourniront une liste non exhaustive de la richesse naturelle de cet environnement.

Aménagement divers : des bancs ont été installés sur le pourtour de l'étang pour profiter de la tranquillité des lieux. Deux tables de pique-nique seront mises à disposition des promeneurs.

Faune

Poissons de l'étang

Gardon
Faune des Poissons



- Son corps est recouvert d'écaillles brillantes. Le dos est gris-vertâtre voire gris-bleuté. Les nageoires sont d'une teinte rouge ou rouge-orangé parfois jaunâtre. Le gardon mesure 15 à 25 cm, peut atteindre 30-35 cm et peser jusqu'à 1 kg.
- Le gardon est herbivore et consomme les plantes aquatiques, les moules.

Carpe commune
Faune des Poissons



- Sa bouche est munie de 2 paires de barbilles. Sa couleur dominante est brunâtre, à reflets dorés ou verdâtres. La carpe mesure 20-80 cm.
- Omnivore, elle se nourrit de plancton et de petits animaux tels que larves, d'insectes, de vers, de petites ténacules.

Brochet ou Grand brochet
Faune des Poissons



- Le brochet a un corps allongé, fuselé d'une robe brunâtre, verdâtre tachetée de jaune. La tête aplatie et large prend la forme d'un bec de casard, la gueule est enorme, pourvue d'une mâchoire armée de 700 dents acérées. Les yeux du brochet sont situés à fleur de tête et lui permettent de voir ce qui se passe à son niveau et au-dessus. C'est un poisson de nuit.
- Le brochet est un carnassier et se nourrit de proies vivantes, notamment les poissons et parfois il lui arrive de consommer des crustacés et des grenouilles. Il peut passer plusieurs jours à digérer une grosse proie. Little, il opère une sélection naturelle en éliminant les poissons chétifs ou malades.
- Ce poisson mesure entre 50 à 100 cm et peut peser 15 kg.

Tanche
Faune des Poissons



- Son corps est trapu, sa robe est vert sombre à jaune dans la partie dorsale recouverte d'une épaisse couche de muqueuse. Ses nageoires sont grandes et arrondies, les dentelles très petites. La bouche est oblique avec deux petits barbilles de chaque côté. La tanche mesure jusqu'à 50 cm et peut peser 3 kg.
- Poisson fouisseur, il se nourrit de plantes aquatiques, des larves d'insectes, ...

Perche soleil
Faune des Poissons



- Originaire de l'est du continent nord-américain, c'est un poisson extrêmement vorace et actif, la perche-soleil se nourrit de larves et de vers mais mange également les œufs et les alevins des autres espèces de poissons.
- De petite taille en France, la perche-soleil, une fois en surpopulation dans un plan d'eau, prive de nourriture les autres espèces.

Perche commune
Faune des Poissons



- Son corps ovale est large, gris-vert ou brun et couvert d'écaillles rugueuses avec 5 à 7 larges bandes verticales d'un brun rosâtre. Ses nageoires sont oranges, sa première nageoire possède des rayons durs.
- La perche mesure 25 à 30 cm et peut atteindre jusqu'à 50 cm et peut peser 1,5 kg.
- Ce poisson est un poisson carnivore. Elle se nourrit de vers, de larves d'insectes, de crustacés, de poissons.

Ce projet, labellisé Espace Naturel Sensible dans le cadre du réseau des étangs de Bresse, a pu aboutir grâce au soutien financier du Conseil Départemental du Jura qui a subventionné 30 % du montant total des travaux d'aménagement.



Professionnel Particulier Collectivité

Livraison toutes distances

39300 MONTROND CHAMPAGNOLE





39160 BALANOD ST-AMOUR - RN 83 axe Bourg-Lons - 03 84 44 08 32

info@jura-bresse-location.com

39300 MONTROND - 31 rue Pasteur - 03 84 66 32 47

montrond@jura-bresse-location.com

39570 COURLAOUX - 20 route de Bletterans - 03 85 60 38 75

courlaoux@jura-bresse-location.com

12

Le très haut débit par fibre optique (FttH)

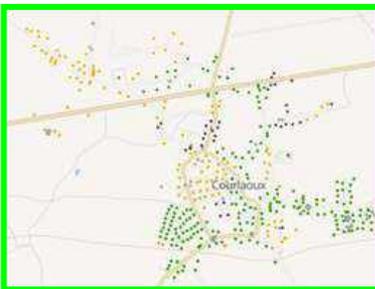


Sous l'impulsion d'ECLA et avec l'expertise d'Orange, la fibre arrivait à Courlaoux le 21 janvier 2020. Les 2 armoires de connexions permettant de couvrir l'ensemble du territoire communal étaient inaugurées.

Depuis, le déploiement du réseau de raccordement à la FttH (Fiber to the Home, ce qui signifie « Fibre optique jusqu'au domicile ») est en cours.



L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) estimait le taux de locaux raccordable sur Courlaoux entre 25 et 50 % au 3^{ème} trimestre 2020.



Éligibilité fibre : êtes-vous concerné ?

Afin de savoir si votre logement ou votre local professionnel est raccordable au réseau de la fibre, vous pouvez consulter la carte mise en ligne par l'Arcep, et zoomer sur votre localisation. Vous pouvez également vous rapprocher de votre opérateur d'accès internet.

Carte Arcep <https://cartefibre.arcep.fr/>

Amélioration de l'éclairage public

La municipalité a signé une convention e-lum® en novembre 2019 avec le SIDEDEC du Jura qui comprend un service pour l'entretien préventif et curatif, ainsi que le suivi énergétique et environnemental de l'éclairage public.

Dans un souci d'optimisation, la commune a fait réaliser, en 2020, une première tranche de travaux avec l'installation de nouveaux coffrets électriques et le



remplacement progressif des consoles actuelles par d'autres plus esthétiques équipées de lampes à LED beaucoup plus économiques (30 % de consommation en moins).

Réalisée sur le centre bourg en 2020, cette opération sera renouvelée en 2021 pour arriver à terme à une reprise complète de l'éclairage public communal.

L'adhésion au service e-lum® du SIDEDEC du Jura, permet aussi de bénéficier de subventions importantes pour le financement de ces investissements.



RESTAURANT LE PLAZZA

RESTAURANT HORAIRES

OUVERT 6J/7

NOUS SUIVREZ LE COMPLEX - 39570 COURLAOUX - 09 62 57 02 23

Monument aux morts

Le monument aux morts, qui avait été déplacé pour trôner désormais devant la nouvelle mairie, n'avait pas encore subi de travaux d'entretien. La population n'a pas pu découvrir lors de la cérémonie du 11 novembre 2020 ce monument dédié aux Corlavois morts pour la France lors des différentes guerres. Au vu de nombreuses fissures dans la pierre et sur la partie haute, l'entreprise de marbrerie Bletteranoise de Villevieux a réalisé la consolidation de la colonne, puis une série de travaux de nettoyage complet. La réfection des joints détériorés, l'hydrofuge du monument, la repainting des trois plaques fixes sur les trois faces, la décoration, le drapeau et la médaille. Le changement de deux plaques en marbre blanc complète ces travaux. La commune a bénéficié d'une subvention à hauteur de 20 % par l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) - Ministère des armées.



Cérémonies

Le vendredi 8 mai s'est tenue la cérémonie des 75 ans de la victoire mettant fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe.

En plein confinement, c'est sans public que la commémoration s'est déroulée en présence du Maire, de ses adjoints et du garde-champêtre. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument aux morts, puis une minute de silence observée.

La cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est tenue, elle aussi, dans des conditions particulières, toujours en raison de l'épidémie de la Covid-19. Les 1er et 3ème adjoints ont honoré la mémoire des soldats morts pour la France par le dépôt d'une gerbe de fleurs suivi d'une minute de silence.




POUX LOÏC

- Dépannage électroménager
- Vente pièces détachées et accessoires
- Vente appareils neufs

39570 COURLAOUX
Tél : 06 83 88 26 40



PORTES AUTOMATIQUES POUR POULAILLER

EURL TOULET
TOULET Thomas
231, Rue des Acacias
39570 COURLAOUX

www.anticrocpoule.fr
contact@anticrocpoule.fr
06 52 48 96 05

Covid 19 Un élan de solidarité

Annnonce du gouvernement : écoles fermées à compter du 13 mars 2020. Le confinement est imposé à tous. Le port du masque est conseillé.

M. le Maire réagit, prend contact avec les institutions qui gèrent l'approvisionnement, mais les délais sont longs.

Une entreprise de tissu (TEXFRANCE) et une autre de nettoyage industriel de Courlaoux (BVPI) proposent leurs aides. Une chaîne de solidarité s'organise. Les petites mains expertes de Courlaoux



viennent couper les carrés de tissu. Plus tard, les couturières confirmées s'activent, assemblent, cousent. Les masques sont prêts et chaque Corlavois se voit doté de 6 masques distribués le samedi 16 mai 2020.

La mise en sac et la distribution aux Corlavois de 2 masques par personnes closent cet élan de solidarité.

Merci à toutes ces personnes pour leur générosité.



CCAS

Le traditionnel repas des aînés de l'année 2020 n'a pu avoir lieu en raison de l'épidémie de la Covid-19. Les membres du CCAS ont donc décidé d'offrir, à tous les bénéficiaires, un colis composé de produits régionaux.

Cette action, destinée à maintenir un lien social, avec les aînés, s'est également inscrite dans une démarche de soutien à l'économie locale, durement touchée par la crise que nous vivons.



LONS MENUISERIE

POUR TOUS VOS PROJETS

NEUF & RÉNOVATION

FENÊTRES • VOILETS • PARQUETS • ESCALIERS • AGENCEMENT • VÉRANDAS • STORES • PERGOLAS

COURLAOUX ZAC de la Livanchée - 80 chemin de Champ Poly 03 84 24 24 54
Route de Chalon, au rond point de l'autoroute www.lons-menuiserie.com

MR GAND ANTHONY

- Peinture int/ext
- Zinguerie
- Isolation
- Traitements de bâtiments
- Terrassement
- Espace verts (élagage, abattage)

345 Chemin des Teppes
39570 COURLAOUX

Mail: m.ghabitat@hotmail.fr
Https://entreprise-gand-anthony-70.websself.net/

06 46 62 39 04



Ecole publique de Courlaoux

Effectif de la rentrée scolaire 2020/2021

PS/MS (Mme MAISONNEUVE) : 28 élèves

MS/GS (M. MARTY) : 25 élèves

CP/CE1 (Mme RUBY) : 24 élèves

CE1/CE2 (Mme BOURDY) : 22 élèves

CE2/CM1 (Mme HOUILLER) : 22 élèves

CM2 (Mme TISSERAND) : 23 élèves

CM2 (Mme VASSEUR) décharge de Mme TISSERAND



En plus de l'effervescence, du nouveau cartable, des baskets neuves dernier cri, cette rentrée des classes a revêtu un caractère particulier.

Pour les 142 élèves de Courlaoux, le mardi 1^{er} septembre est synonyme de retrouvailles, des copains, du mobilier scolaire, des récréés...

Après 6 mois d'absence pour certains, les automatismes se remettent en place, travailler en classe avec un enseignant devant soi, bavarder avec les camarades, se chamailler en récré, en fait la normalité quoi !

La confiance des parents à l'équipe enseignante a permis de réunir toutes les familles de l'école. Pas de « avant, on faisait comme ça », maintenant les nouvelles mesures sont en place et chacun s'y conforme.

Grâce à la volonté de tous, la reprise de l'année scolaire 2020/2021 a apporté de la sérénité.

La Préfecture, symbole de la République

Le 11 février 2020, les élèves de CM2 ont été conviés par M. MALARD (Adjoint au Directeur des Services du Cabinet du Préfet) à la visite de la préfecture. Les élèves ont bénéficié d'explications tout au long du parcours, tous ravis de pouvoir observer tous les symboles de la République.



Connaître les moindres recoins de cet édifice, déambuler dans les étages, les couloirs, sachant que leurs parents ne pourraient pas le faire, tout a été la source de fierté.

Pour terminer cette matinée, les élèves sont repartis avec toute sorte de documents sur la prévention des risques.

Un intérêt tout particulier leur tenait à cœur, ayant au préalable travaillé en classe sur les symboles de la République et les exercices de mise en sécurité à l'école.

HEP TAXIS 39

VINCELLES / COURLAOUX
TAXIS CONVENTIONNÉS

GUETTE DELPHINE 06 30 53 47 71
BUGNOT PASCAL 06 76 99 36 16
heptaxis39@gmail.com
03 63 45 04 04

TRANSPORTS
tp
PAULIN

261 rue Marcel Bouvet
ZAC de la Levanchée
39. COURLAOUX

☎ 03 84 35 39 54 - PAULIN Julian 06 32 04 69 34
✉ christian.paulin3@wanadoo.fr

Découverte des métiers du bâtiment

Dans le cadre du projet pédagogique en sciences sur les énergies nouvelles, des membres de la CAPEB sont intervenus au près des CM2, le 18 février 2020, pour présenter les différents métiers du bâtiment.

La matinée fut consacrée à des échanges sur les techniques de construction d'une maison. L'après-midi, les élèves ont pu mettre en pratique au travers d'ateliers proposés par des artisans retraités.



Le Tour de France dans le Jura ! Une étape à Courlaoux



Durant la semaine du vélo, les écoles pouvaient organiser des actions.

« Nous, les élèves de Mme Tisserand, nous avons voulu relever un défi, parcourir le même nombre, voire plus, de kilomètres que l'étape du Jura.

M. le Maire s'est prêté au jeu. Il est venu mesurer le parking. Les maths ont été mis à contribution !! Sachant qu'un tour mesure 150 m et que nous ne sommes que 20 (des copains ne

peuvent pas en faire) à concourir, combien devons-nous faire de tours si nous voulons dépasser les 168 kms de l'étape officielle ?

Allez, on a commencé les tours : 10,20,30...100 tours. On a sorti nos crayons, on a repris les tables de multiplications !!! $(150 \times 100) \times 20 = 300\ 000\ m$ soit 300 kms. Pari réussi !!!

Les Grands n'ont qu'à bien se tenir !! La relève est assurée. 22 maillots jaunes à l'école de Courlaoux. »

Activités école

Après quelques mois sans être réunis, le samedi 03 juillet, les CM2 passent une journée ensemble avec leur enseignante, au programme un circuit en vélo, pique-nique et pour finir le baptême de l'air.



Grâce à la participation de l'Aéroclub de Courlaoux et le Sou des Ecoles, les élèves de CM2 ont pu prendre de la hauteur et oublier durant 20 minutes les contraintes liées à la Covid-19.

Chacun est reparti chez lui, avec en tête un moment d'évasion partagé entre copains.





D.M.E.
www.sarldme.com

DOMOTIQUE
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

CHAUFFAGE
PLOMBERIE SANITAIRE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

François Mathey
Tél. 03 84 35 38 30
Port. 06 80 34 41 78
f.mathey@sarldme.com

277, Rue du 19 Mars 1962
ZI les Plaines
39570 COURLAOUX
www.sarldme.com



CALLOD
armurerie
www.armurerie-callod.com

Armurier diplômé E. A.
(Saint-Étienne)

ZAC de la Lavanchée
RN 78 Rond point autoroute
Sortie N°8 A39
39570 COURLAOUX
Tél. 03 84 47 28 36

E-Mail : armurerie.callod@orange.fr



Cette année aura eu raison de nous, de nos envies de séjours, de nos thématiques réfléchies en amont ! Comme tout le monde, cette année est à part. Espérons pour nous tous, qu'un mauvais souvenir !

A l'accueil, nous avons dû nous organiser pour mettre en application des protocoles sanitaires très stricts qui ont permis d'accueillir les enfants depuis le 1^{er} déconfinement... Aussi, avec toute l'équipe, nous avons toujours été le plus réactif possible, où chacun a pris ses repères avec toutes ces procédures changeantes au fil du temps.

Ensemble, nous avons su garder la motivation, le sourire et le plaisir d'être avec les enfants. Le plus difficile a été de les voir mettre le masque... Garder le contact par ce biais est bien compliqué. Au retour des vacances d'Automne, nous avons, une fois de plus, subi cette contrainte obligatoire. Mais encore une fois, solidaires, nous subissons et nous nous efforçons d'expliquer encore et toujours l'intérêt de se protéger.

Aussi à travers cet article, je tiens à saluer le sérieux de l'équipe et son investissement pour le ménage et faire en sorte que tous les soirs l'école soit nettoyée et aérée comme l'impose la procédure. Chacun y met du sien pour que tout se déroule du mieux possible et que cette contrainte se déroule dans une ambiance détendue et sympathique. MERCI !

MERCI également à la municipalité de nous donner les outils afin de mener à bien cette mission.

MERCI aux enfants de s'adapter aux changements et de rester insouciantes. Merci à eux de continuer à aimer jouer, rire, blaguer, s'amuser, être curieux, drôles...

MERCI aux parents d'être présents et de comprendre les contraintes imposées depuis le mois de mars.

MERCI à Emile qui a été présent plus de 2 ans comme mon adjoint et qui part vivre de nouvelles aventures dans le Haut-Jura. Merci à lui pour tout ce qu'il a apporté à l'équipe et aux enfants. Je lui souhaite de trouver son chemin professionnel et de continuer à grandir et ...

BIENVENUE à Hélène BERRARD, enfant du village, qui va intégrer en début d'année 2021 l'accueil de loisirs pour me seconder et apporter son sourire, ses projets, pour continuer à faire vivre de belles aventures aux enfants.

La directrice de l'ALSH, Céline BETOURNE

Les Horaires de l'accueil de loisirs

en période scolaire

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

07h15 à 08h20 : Accueil du matin

11h30 à 12h30 : Accueil sans repas

11h30 à 13h20 : Accueil avec repas

16h30 à 17h30 : Accueil temps libre (avec goûter)

16h30 à 17h30 : Aide aux devoirs (lundi et jeudi)

17h30 à 18h30 : Accueil du soir

Mercredi matin

07h30 à 09h00 : Accueil du matin

09h00 à 12h00 : Activités

11h45 à 12h30 : Départ

en période de vacances scolaires

07h30 à 09h00 : Accueil du matin

09h00 à 12h00 : Activités du matin

11h45 à 12h30 : Accueil du midi

12h30 à 13h30 : repas

13h30 à 14h00 : Accueil de l'après-midi

14h00 à 17h00 : Activités de l'après-midi

17h00 à 18h30 : Départ

CIS (Centre d'Incendie et de Secours) La Vallière

Après une année exceptionnelle qui restera gravée à jamais dans nos mémoires et malgré le contexte, nous sommes restés mobilisés.

Tout n'a pas été négatif, nous avons eu le changement de notre véhicule incendie FPTL (Fourgon Pompe Tonne Léger) qui avait comme mission d'intervenir sur les 6 communes de notre secteur, remplacé par un FPT (Fourgon Pompe Tonne) plus grande capacité en eau, tuyaux et personnel, ce qui nous permet d'intervenir en dehors de notre secteur.



Cette fin d'année, nous connaissons une baisse des effectifs. Je relance un appel à candidature, ça devient de plus en plus dur de recruter, ce qui entraîne en journée d'avoir du mal d'assurer nos missions. Quel avenir pour notre service public de proximité en matière de secours !!!

Nous avons du nous adapter pour la distribution de nos calendriers, indispensable à la vie de notre centre, je tiens à vous remercier pour vos dons mais surtout pour les petits mots qui les accompagnent qui nous vont droit au cœur.

Malgré un début encore difficile, je vous présente en mon nom et celui de tous les sapeurs pompiers de la Vallière nos meilleurs vœux.

Le chef de centre, Lieutenant Jean-Claude LIMAT

MONTS & TERROIRS
sélection crémière

Juste pour l'amour du goût.

**FROMAGERIE
DE
COURLAOUX**

Route de Bletterans 39 570 Courlaoux - Tél. : 03 84 35 30 56
mag.courlaoux@montsetterroirs.com
Horaires d'ouvertures :
Semaine : 8h30 - 12h • 14h - 18h - Samedi : 8h30 - 12h

Les associations communales

ACCA de COURLAOUX *Président : Joël VARRAUT*

L'année 2020, une année particulière avec cette pandémie qui touche notre quotidien et nos loisirs.

Cette année nous n'avons pas pu faire notre méchoui annuel que tout le monde attend avec impatience. Nous avons du faire des repas à emporter mais ce moment manquait de convivialité, nous regrettons la présence de nos habitués. C'est pour cela que l'on vous demande de respecter les gestes barrières et le port du masque pour pouvoir se retrouver pour un autre méchoui en 2021.



L'ACCA vous souhaite une bonne et heureuse année 2021 à vous et vos proches.

LA CORLAVOISE *Président : Jean-Jacques PICHERY*

Comme beaucoup d'associations, de troupes de théâtre, d'intermittents du spectacle, l'école de musique et sa compagnie Batmacadam ont souffert et auront encore à souffrir des conséquences de la pandémie actuelle.



Dès le confinement, les activités, répétitions et sorties-spectacles se sont interrompues et si les répétitions reprennent à un petit rythme, toutes les fêtes, animations, carnivals ont été annulés les uns après les autres (Evian, Auxonne, Pontarlier, Champagnole, Annemasse, Tavaux, St Gengoux, St Claude, Lons Juraparc, fête de la musique, etc.). Autant de recettes "absentes"... mais notre gestion nous a permis d'assurer un minimum les cours d'éveil musicaux et instruments.

La reprise est très lente et le calendrier de l'année prochaine concernant les sorties est déjà perturbé. Quoiqu'il en soit, les musiciens conservent le moral et l'ambiance est toujours festive lors des rencontres et répétitions, même si elles sont très ponctuelles.

Merci à la municipalité qui nous permet de disposer de la salle Marcel Gauthier pour nos répétitions. Bonne année à toutes et tous et prenez soin de vous.

Composition du bureau : Président Jean-Jacques PICHERY, Directeur Pierre MELOT, Secrétaire Françoise RIQUELME, Trésorière Christine CHANEAUX.

ART ET CREATIONS *Présidente : Denise VIDOTTO*

Vue les conditions sanitaires, nous n'avons pu faire l'exposition annuelle à notre grand regret.

Nous vous donnons rendez-vous en 2021, si les conditions le permettent.



vival by *Casino*

Tabac Presse Française des jeux

Alimentation générale

Nathalie et Erick Stouff
35 rue du Chalet
39570 COURLAOUX
TÉL. : 09 81 37 13 93

Ouvert tous les jours
Du lundi au samedi
7h-12h30 15h-19h30

Dimanche
7h-12h30

Allée Cour Terrasse

Daniel Moquet
www.daniel-moquet.com

ZAC des Plaines
Rue du 19 Mars
39570 COURLAOUX
Tél. 03 84 47 21 44
N° Vert 0 800 50 00 45

APPEL GRATUIT DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7

n°1 des Créateurs d'Allées

FOOTBALL CLUB COURLAOUX *Président : Vincent DOCCI*

Le club de Courlaoux existe depuis plus de 40 ans et il est à l'image d'une association conviviale et familiale. Le club dispose de nouvelles infrastructures depuis trois saisons. La saison dernière a été fortement impactée par la situation sanitaire sur le plan sportif comme sur le plan financier, puisqu'elle s'est stoppée mi-mars. A noter également que la Présidente en poste depuis 3 ans, Nathalie DUPIC a quitté ses fonctions et que son mari Stéphane DUPIC a quitté son poste d'entraîneur de l'équipe sénior.

Pour cette nouvelle saison 2020-2021, le poste de Président a été repris par Vincent DOCCI, l'ancien trésorier et secrétaire du club. Vincent est licencié au club depuis ses 6 ans et s'est toujours montré très motivé pour aider son club de cœur.

Le nouveau Président sera accompagné d'une toute nouvelle équipe pour son bureau :

- Vice-présidents : Quentin MATHIEUX et Benoit JAILLET
- Trésorier : Benoit PUJEAUT
- Secrétaire : Charly CORREIA
- Educateurs séniors : Karim et Yacine LARIBI
- Educateurs jeunes : Alex CHAUVIN et Léo CHAGRE

Ces nouveaux dirigeants sont tous des joueurs de l'équipe sénior. Afin d'assurer la pérennité du club les joueurs se sont motivés à s'investir dans la vie administrative de l'association.

L'un des principaux nouveaux objectifs du club est de pouvoir accueillir les jeunes et rouvrir l'école de foot. Avec l'aide de Clément JAILLET, conseiller technique et animation du district du Jura, et la directrice de l'école de Courlaoux, Sylvie TISSERAND, le club a organisé des journées portes ouvertes début septembre. Ces journées ont porté leurs fruits puisque le club a réussi à obtenir une dizaine de nouveaux licenciés pour sa catégorie U9. Cette nouvelle équipe sera encadrée par Alex CHAUVIN et Léo CHAGRE qui ont validé leur module de formation pour encadrer les jeunes. A noter aussi qu'Alex CHAUVIN fait partie des pompiers de Bletterans.



Pour cette nouvelle saison, l'équipe sénior sera encadrée par Karim et Yacine LARIBI, 2 anciens joueurs du club du RC Lons. Il s'agit là d'un nouveau challenge pour le duo puisque les deux frères étaient uniquement joueurs jusqu'à présent. Ils vont pouvoir apporter leurs connaissances du football d'un niveau supérieur afin d'aider l'équipe à progresser et à devenir plus compétitive

avec pour objectif de remonter d'un niveau.

Le club souhaite également développer son sponsoring pour augmenter son budget afin de changer certains équipements et investir dans des nouveaux matériels.

L'évènement annuel de l'association est la soirée Mont d'Or qui a lieu début mars. Mais à ce jour et tenant compte de la situation sanitaire actuelle, le club ne sait pas si cette soirée pourra avoir lieu. Cette soirée représente un élément majeur pour les finances du club. A noter que la saison dernière cette soirée n'avait déjà pas pu avoir lieu.

<https://www.facebook.com/fccourlaoux/>



AMICALE DU CIS LA VALLIERE Présidente : *Yaëli CHRIST*

"2020 : quel an foiré..."

L'amicale du CIS la Vallière n'a pas échappé à cette crise sanitaire sans nom... Les règles sont les mêmes pour tout le monde : plus de manœuvres, plus de repas, plus d'organisation de moments conviviaux... Même la distribution de nos calendriers s'en trouve perturbée.

Nous espérons que l'on pourra se retrouver en 2021 autour d'une manifestation réunissant pompiers et population. En attendant, prenez soin de vous, prenez soin de vos proches, respectez les gestes barrières même en famille.

COMITE D'ANIMATION Président : *Dominique THOUVEREY*

Le comité d'animation organise différentes manifestations (bréchets, beaujolais nouveau, carnaval, œufs de Pâques, téléthon, puces). Il assure le fleurissement de la commune, les illuminations de fin d'année et dispense des cours d'initiation à l'informatique.

Si vous aussi, vous désirez vous impliquer, apporter de nouvelles idées, nous vous invitons à notre assemblée générale du 06 février 2021 ou à nous contacter par Tél. : 03.84.35.39.14 par mail : comitedanimation.courlaoux@gmail.com



FOYER RURAL Président : *François DUBOURG*



Le Foyer Rural propose des cours de gymnastique et de zumba le mercredi soir de septembre à juin, avec un Professeur Diplômé Fitness et instructeur de ZUMBA.

Horaires : Zumba à 19h45, Gymnastique à 20h45

Pour tous renseignements, Tél. : 06.78.17.42.66 ou 06.70.10.69.96 ou 06.75.79.46.28

En raison du contexte sanitaire, il n'y aura pas de voyage en 2021.

SOU DES ECOLES Président : *Olivier GAFFRON*

L'association du Sou des Ecoles de Courlaoux accompagne les enfants et les enseignants depuis 1972 dans l'organisation, l'accompagnement et le financement d'activités scolaires.

Le Sou organise ponctuellement la vente de sapins de Noël, un loto, la kermesse de fin d'année ainsi ponctuellement que tout un tas de diverses activités et manifestations en partenariat avec les instituteurs et institutrices.



MAT ENERGIES
Entretien
Mise en services
Chaudières – pompes à chaleurs – climatisations
François MATHEY
Z.I Les Plaines
39570 COURLAOUX
Tél : 03 84 48 68 40
matenergies@gmail.com
Particulier
et
professionnel

Un Corlavois à la garde républicaine



Amaury LONJARET, jeune Corlavois, a fréquenté les bancs de l'école de Courlaoux de 1993 à 2000 ; d'abord en maternelle avec Mme BAILLY, puis en élémentaire avec Mme STORCKEL (CP), Mme PICHERY (CE), Mmes CHENEVAL et BENOIT-GUYOT (CM). Il a poursuivi ses études à Lons-le-Saunier avec l'obtention du BTS comptabilité-gestion.

Une vocation depuis ses 18 ans

« Depuis tout petit je veux être militaire, le déclic pour être gendarme est survenu en 2003 lors de l'accident mortel de ma cousine Edith.

Le jour de mes 18 ans, je m'inscris pour être dans la réserve de gendarmerie. Une approche idéale pour apprendre le métier de gendarme. »

En 2012, il réussit le concours de sous-officier de gendarme. Deux années plus tard, il est affecté dans une compagnie de sécurité et d'honneur de la garde républicaine.

« Depuis des événements sont gravés dans ma tête : attentats à Paris où je suis en poste (Charlie Hebdo le 07 janvier 2015, les attentats du 13 novembre 2015) ; et des événements plus agréables : mes défilés du 14 juillet sur les Champs Élysées. »

Cette année 2020, dans un défilé un peu particulier en raison de la crise sanitaire, réduit en termes d'unités présentes, il défile à la tête de son régiment dans la garde aux drapeaux. Elle est composée de 5 sous-officiers et d'un officier, une sélection très pointue. Les défilants sont en Famas (fusils d'assaut), tandis que la garde au drapeau défile équipée du sabre.

« Un beau souvenir dans ma carrière professionnelle lors du passage devant la tribune présidentielle. »



2020, une année riche en événements

Janvier : naissance de son second enfant Loïs,

Février à Mars : stage à Saint-Astier avec l'obtention de son diplôme d'arme,

Avril - Mai : le confinement,

Juillet : défilé en tête de son régiment au sein de la garde républicaine.

Des projets

« Pour l'instant je gère l'armement, les munitions, je travaille également avec les tireurs d'élite gendarmerie de la garde et j'effectue des formations sur le matériel spécifique des unités d'élites (GIGN).

L'année prochaine, je serai maréchal des logis. J'envisage d'aller en ambassade à l'étranger et pourquoi pas finir ma carrière en gendarmerie mobile.

Dans un coin de ma tête, j'envisage de passer le concours d'officier, mais cela demande beaucoup de sacrifice. »

Courlaoux pour se ressourcer

« J'ai de la chance de faire ce magnifique métier, un métier de vocation, grâce à mon épouse Angeline, originaire de Savigny-en-Revermont, car dans ce milieu professionnel la vie de famille n'est pas toujours simple à gérer.

Venir me ressourcer à Courlaoux vers mes parents Bernard et Christelle, mes grands-parents et ma belle-famille, sont toujours des moments de bonheur et c'est très important pour nous. »

De nouveaux artisans et entreprises s'installent à Courlaoux

EURL TOULET

Portes automatiques pour poulailler.

Entreprise installée sur Courlaoux depuis le 20 janvier 2020.

231 rue des Acacias

06.52.48.96.05

www.anticrocpoule.fr

contact@anticrocpoule.fr



Géraldine CARROZ Thomas TOULET



Vincent RONGET

Garage Jura Auto Services

Mécanique, pneumatiques, entretien véhicule léger, et vente de véhicules d'occasion.

Ouvert du lundi vendredi de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 00 et le samedi matin de 8 h à 12 h 00.

158 rue du 19 mars 1962

ZI des Plaines

Tél. 09.71.39.59.28 ou 06.47.61.67.51

jura.auto.services@gmail.com

GAND Anthony

Travaux d'entretien général du bâtiment et rénovation, travaux sur toiture et façade, travaux d'élagage abattage et intérieur.

345 chemin des Teppes

Tél. 06.46.62.39.04

m.ghabitat@hotmail.fr



Anthony GAND

Le domaine du moulin de Jeanne

Salle de réception avec hébergement, auberge.

250 chemin du Moulin de Nilly

Tél. 06.29.28.83.82

domainedumoulindejeanne@gmail.com



Corine et Franck GEOFFROY

M2GN
USINAGE DE PRÉCISION

ZI les plaines - 39570 COURLAOUX
Tél. : 03 84 35 39 09
m2gn@wanadoo.fr
www.m2gn.com

STYL & COIF'

Coiffure mixte

101 rue du Château

Derrière la Mairie

Tél. 03.84.24.39.74

www.facebook.com/STYL-COIF-Courlaoux



Priscilla BUGUET



Vente et Réparation
Camions - Utilitaires



Mercedes-Benz



SVI

03 84 35 08 35

ZAC de la Levanchée - Courlaoux
www.svi.mercedes.fr

**Boucherie
Charcuterie
Traiteur**
Guillemin Loïc

17 Rue Nationale
39140 VILLEVIEUX Tel 06 80 89 86 32

Centre de Stockage du Jura

Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et au contrôle de l'Etat, c'est l'un des derniers maillons de la chaîne de traitement des déchets ménagers et assimilés du Jura. Le site a ouvert en avril 1998.

Aujourd'hui, en 2020, le casier n°5 arrive en fin d'exploitation et le casier n°6 va bientôt prendre le relais. Ce dernier sera légèrement différent des précédents, en application des prescriptions du nouvel arrêté ministériel dédié à ce genre d'installations, paru en février 2016.

A noter qu'une partie de ces prescriptions ont d'ores et déjà été appliquées sur le casier n°5. Par exemple, l'exploitation alvéole par alvéole (une alvéole est une subdivision du casier) et la mise en place de la couverture finale par tranche plutôt qu'en une seule fois à l'issue de la mise en place des déchets. Le traitement des flancs du casier a également été optimisé, par l'abandon des digues de surélévation au profit de la pose d'un système de membrane étanche.

Un casier à 4 alvéoles

Quant au casier n°6, la différence majeure par rapport aux précédents casiers est qu'il est constitué de 4 alvéoles (d'une surface fixée à 2 500 m²), au lieu de 8 pour les précédents. Il est également équipé d'un nouveau système de collecte des lixiviats (nom donné aux eaux qui percolent à travers les déchets). Un talus de crête a également été constitué dans le but d'optimiser la gestion des envols de déchets légers.



Le captage du biogaz (gaz issu de la dégradation des déchets) est également mis en place au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, avec un réseau pré-positionné permettant de gagner encore en efficacité dans la maîtrise d'éventuelles nuisances olfactives.

Le responsable du CSJ, Didier CAPDEVILLE

GIRARD BUGUET TP sarl
 TERRASSEMENT - PISCINE - ASSAINISSEMENT
 FOSSE - FILTRE À SABLE
 Thierry : 06 70 37 37 19
 girard.buguet@orange.fr

401 Rue du Moulin
 39570 COURLAOUX
 Tél : 03 84 24 21 43

PONARD ELECTRICITE
 SAS-PNE
 ELECTRICITE GENERALE - NEUF ET RENOVATION

39 COURLAOUX
 elecponard@wanadoo.fr

• DOMOTIQUE
 • RESEAUX INFORMATIQUE
 • MULTIMEDIA
 • ECLAIRAGE DESIGN

03.84.47.53.57



2021, LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS



Nous venons tous de vivre une année 2020 hors du commun à bien des égards.

Au cœur de cette crise sanitaire mondiale, les élections municipales ont eu lieu dans des circonstances elles aussi très particulières.

Et de ces élections organisées en mars et en juin, sont issus à la fois de nouveaux conseils municipaux et une nouvelle gouvernance à la tête de notre agglomération.

Ce que nous apprend cette pandémie de la Covid-19 avec ses conséquences sur notre santé, notre économie, notre vie sociale, c'est que nous pouvons faire face à l'échelle de nos territoires si nous agissons dans la solidarité.

Mais pour les élus et les habitants d'une agglomération comme la nôtre, la solidarité ne doit pas seulement servir de déclaration d'intention, elle doit nécessairement inspirer des politiques et nos actions.

Notre territoire doit faire bloc pour pouvoir jouer le rôle actif qui lui revient dans la région Bourgogne – Franche Comté. Pour prendre toute notre place sur cette carte, nous serons moteur dans des structures comme *Le Pays Lédonien*, le *Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté* et

tout organisme qui participe du dynamisme en matière de développement du territoire.

L'unité passe aussi par des liens forts entre la ville préfecture et les communes de notre "terrain de vie". Nous aurons besoin pour cela d'une communication permanente, et dans les deux sens, entre l'établissement public ECLA et ses membres. Ce lien, ce dialogue, doit se développer aussi entre les communes pour encourager la mutualisation, le travail en commun, sans que personne ne perde en route une part de son identité.

Cette volonté guidera la rédaction de deux documents fondateurs de notre politique commune : le *Pacte Financier et Fiscal de Solidarité* et le *Pacte de gouvernance* qui régiront le fonctionnement d'ECLA Lons Agglomération dans les années à venir.

Cette crise sanitaire a remis au premier plan notre besoin de solidarité : que 2021 soit l'année qui tisse des liens solides entre nous tous, sur ce territoire de vie qui nous est cher.

Claude BORCARD
Président d'ECLA Lons Agglomération

LE BUREAU EXÉCUTIF



CLAUDE BORCARD

Président d'ECLA
Élu de Lons-le-Saunier



PIERRE GROSSET

1^{er} Vice-président
en charge de la Transition
écologique et énergétique,
de la Mobilité douce, de la
Santé, de l'Habitat et des
Circuits courts
Élu de Montmorot



CHRISTIANE MAUGAIN

2^{ème} Vice-présidente
en charge de la Petite
Enfance, de la Jeunesse
et l'Éducation
Maire de Perrigny



PIERRE POULET

3^{ème} Vice-président en
charge des Finances
et des Ressources
Humaines
Maire de Courbouzon



CLAUDE JANIER

4^{ème} Vice-président en
charge de la Voirie et des
Transports
Maire de Vevy



HERVÉ GUY

5^{ème} Vice-président en
charge de l'Aménagement
du Territoire, de la
Communication
numérique et de la
Politique de la Ville
Maire de Condamine



JEAN-YVES BAILLY

6^{ème} Vice-président en
charge de l'Assainis-
sement, de l'Eau, de la
Gestion des Milieux aqua-
tiques, de la Protection
des Inondations
Maire de Revigny



JÉRÔME CORDELLIER

7^{ème} Vice-président en
charge de l'Emploi, du
développement écono-
mique, de l'Économie
sociale et solidaire et de
l'Économie circulaire
Maire de Conliège



ANTOINE JAILLET

8^{ème} Vice-président en
charge du Sport et de la
Pratique sportive
Élu de Lons-le-Saunier



SYLVIE LAGARDE

9^{ème} Vice-présidente
en charge des Affaires
Culturelles
Maire de Geruge

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



JEAN-PHILIPPE RAMEAU

Délégué pour les
affaires relevant du
fonctionnement général
de l'Agglomération
et du développement
économique
Élu de Lons-le-Saunier



PHILIPPE FOURNOT

Délégué pour les
affaires relevant de
l'assainissement
Élu de Coulans



MAURICE MONNET

Délégué pour les affaires
relevant de la voirie
communautaire
Maire de Pannessières



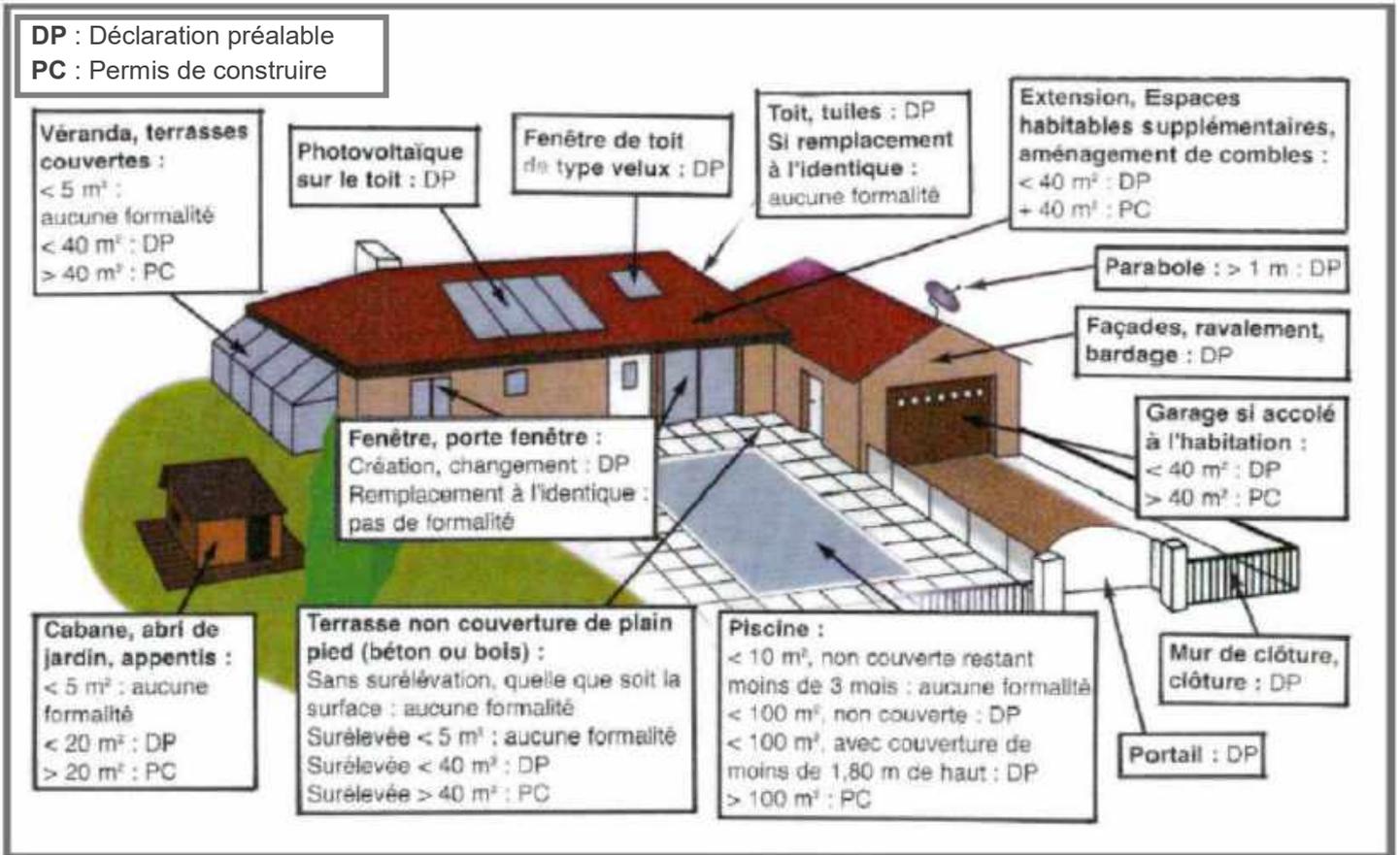
PATRICK NEILZ

Délégué pour les affaires
relevant du secteur de
l'environnement
Maire de Montaigu

URBANISME

Quelle demande pour quels travaux ?

En fonction des travaux qu'il souhaite réaliser, un particulier devra demander une autorisation d'urbanisme spécifique. (DP : déclaration de travaux, PC : permis de construire) Pour les personnes morales, les demandes diffèrent, renseignez-vous directement en mairie.

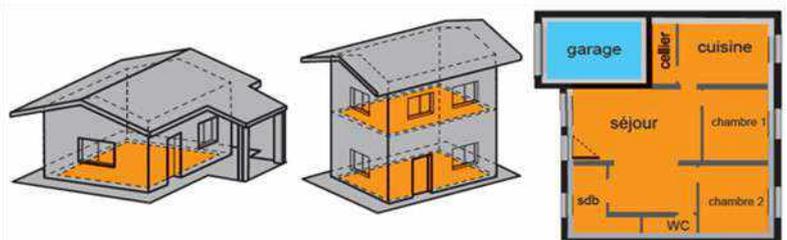


Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère informatif, il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

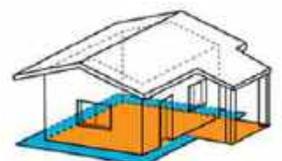
Les formulaires Cerfa de déclaration préalable et de permis de construire sont téléchargeables sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Qu'est-ce que la surface de plancher et l'emprise au sol ?

Surface de plancher : C'est la somme des surfaces de plancher closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1 mètre 80, calculée à partir du nu intérieur des murs de façade. Peuvent être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement et des combles non aménageables.



Emprise au sol : Elle correspond à la projection verticale du volume de la construction, débords et surplombs inclus, à l'exception des éléments de modénatures (bandeaux corniches), ou simple débord de toitures sans encorbellement ni poteaux de soutien.



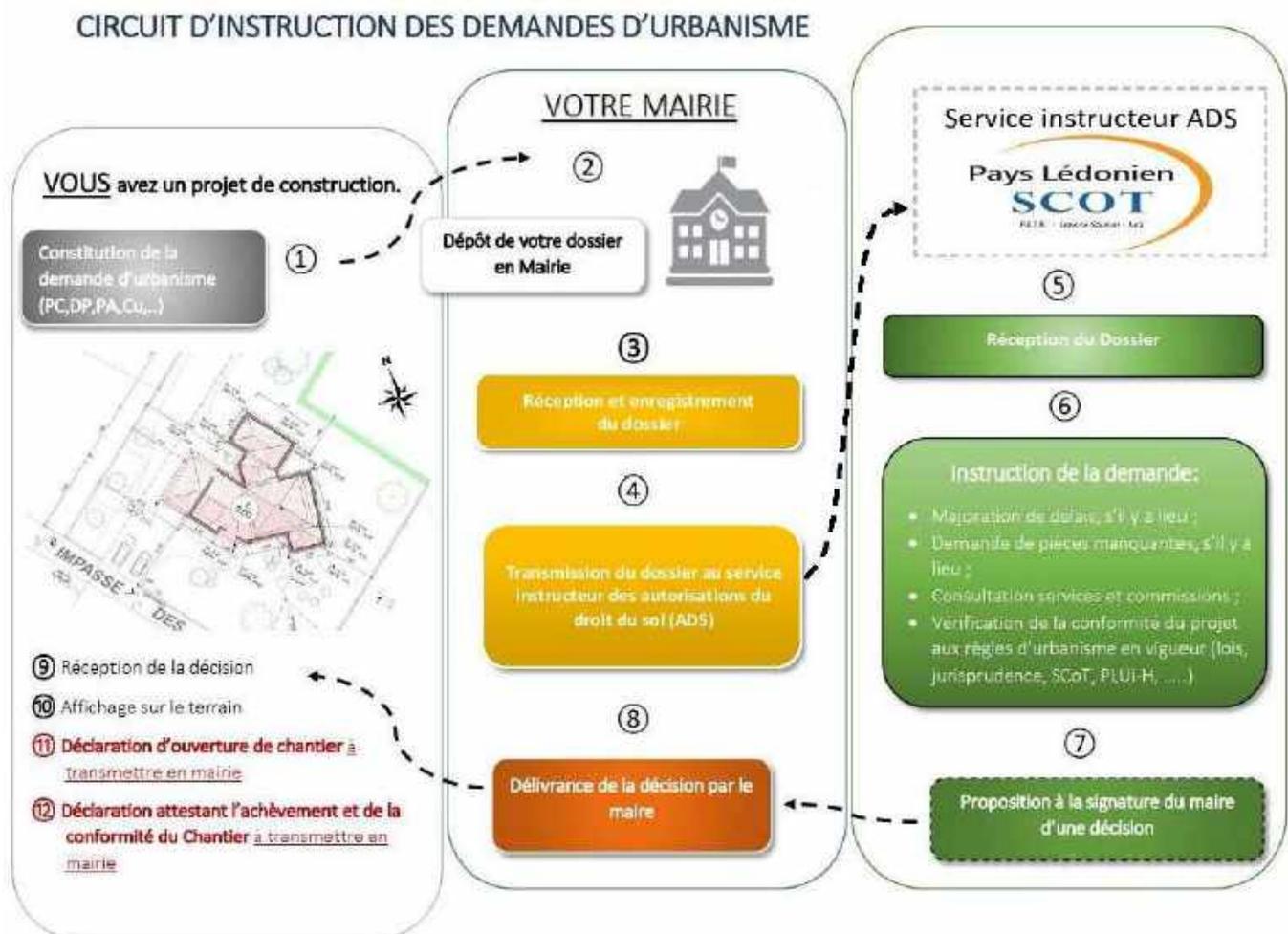
Quand le recours à l'architecte est-il obligatoire ?

Pour tout projet portant la surface de plancher de l'ensemble à plus de **150 m²**, le **recours à un architecte est obligatoire**.

Quelles sont les pièces à joindre à ma demande ?

Projet	Plan de situation	Plan de masse	Plan de coupe	Notice	Plan des façades	Document graphique	Photo proche	Photo lointaine
Maison d'habitation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Véranda / Extension	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Abri de jardin Création d'ouverture	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Piscine	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Panneaux photovoltaïques Ravalement de façade Clôture	✓	✓				✓	✓	✓
Division parcellaire	✓	✓						

Quelles sont les étapes de l'instruction de ma demande ?



À partir de la réception d'un dossier complet, l'administration dispose d'un délai de réponse qui dépend du type d'autorisation :

- un mois pour une déclaration préalable ;
- deux mois pour un permis de construire portant sur une maison individuelle ou un permis de démolir.

La mairie reste le guichet unique pour le dépôt des dossiers.

Elle reste également le seul interlocuteur pour toute demande d'information, l'obtention de formulaires et le suivi des dossiers.

Divagation d'animaux et aboiements

Face à la recrudescence, ces derniers mois, d'animaux errants sur l'étendue du territoire communal, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires d'animaux, et notamment de chiens, afin de leur rappeler quelques règles, comme celle de ne pas laisser divaguer les animaux domestiques, seuls et sans maître, ainsi que les bons gestes responsables du quotidien.

Divagation des animaux domestiques (chat et chien)



L'article L 211-23 du Code rural prévoit les dispositions suivantes :
« Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse [...], n'est plus sous la surveillance effective de son maître [...], ou qui [en] est éloigné d'une distance dépassant 100 mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation [...]. »

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître [...]. »

Le fait de laisser divaguer son animal est puni selon l'article R 622-2 du Code pénal d'une amende de 2^{ème} classe (jusqu'à 150 euros).

En zone urbaine, les chiens doivent être tenus en laisse sur la voie publique (Règlement sanitaire départemental du Jura)



Divagation du bétail (bovins, équidés, etc.)



Article L 211-20 du Code rural et de la pêche maritime prévoit :
« La divagation est le fait d'animaux errants sans détenteur, ou dont le détenteur refuse de se faire connaître, trouvés pacageant sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements ou dépendances des routes, canaux, chemins ou sur des terrains communaux. »

Plusieurs infractions peuvent être relevées à l'encontre du propriétaire. Divagation (jusqu'à 150 euros) et en cas de destruction, dégradation et détérioration de biens ayant causé un dommage léger, des contraventions de 5^{ème} classe sont applicables (jusqu'à 1 500 euros et 3 000 euros en cas de récidive).

Nuisances sonores

En ce qui concerne les aboiements, les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros, si le procès-verbal établi par la police est transmis au procureur de la République.

(article R 1334-31, et articles R 1337-7 à R 1337-10 du Code de la santé publique)



SCIERIE MOBILE
Yannick Bouillod

- Sciage à façon
- Vente bois de chauffage
- Menuiserie
- Vente de bois de charpente

Déplacement tous secteurs, même petite quantité

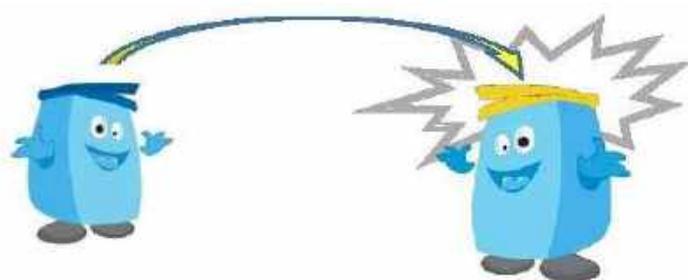
39 COURLAOUX - 06 81 30 25 51

EIFFAGE
ROUTE

ROUTE, ASSAINISSEMENT, TERRASSEMENT
COUR ET ACCES EN ENROBE

ZA les Plaines I - 370 rue du 19 mars 1962
39570 Courlaoux - Tél. 03 84 86 26 86

Le bac de tri change de couleur ...



Conformément à la réglementation et afin d'harmoniser la couleur des bacs de collecte des déchets recyclables sur le territoire français, le SICTOM de la Zone de Lons-le-Saunier, équipe progressivement ses bacs historiquement bleus de couvercles jaunes.

Seuls les couvercles bleus les plus anciens et dégradés sont remplacés par des jaunes. Sur les autres encore en bon état, une étiquette jaune y est apposée.



...et il change aussi de semaine de collecte

L'année 2020 comptait 53 semaines et 2021 commence par la semaine n°1, soit deux semaines impaires consécutives.

Aussi, **à partir du 04 janvier 2021**, pour conserver le rythme de collecte habituel par quinzaine, **votre bac jaune sera collecté les semaines IMPAIRES en 2021.**

Assistants maternelles agréées de Courlaoux

BARBE Monique	204 Rue de l'Anc. Fromagerie	03 84 35 36 92
DESCHAMP Laure	68 Impasse des Marronniers	06 72 54 03 97
DELAVAZE Aurélie	179 Route de Fontainebrux	09 66 12 72 29
GAFFRON Carine	660 Route de Nilly	03 84 43 91 34
LANNEAU Brigitte	500 Rue du Monument	03 84 35 37 73
NOIROT Nathalie	209 Rue des Perroux	03 84 35 39 51
THEVENIN Laura	731 Chemin du Haut Gauvin	06 71 41 91 52
THOUVEREY Christel	484 Rue du Monument	03 84 35 39 14
THUREL Françoise	50 Rue du Centre	03 84 35 32 07
TOULOUSE Morgane	63 Impasse des Pâquerettes	09 73 68 51 70

Déjections canines

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté sur l'espace public.



Réglementation sur les bruits du voisinage

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore doivent être effectués dans les plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables :

7h30 - 12h00 et 14h00 - 19h30

Les samedis :

9h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00

Les dimanches et jours fériés :

10h00 - 12h00 (matin uniquement)

LE MILLEFEUILLE CRAQUANT
M. et Mme Boissié

51 rue des Salines
39000 Lons le Saunier
03 84 47 08 97
ouvert de 6h30 à 19h30
du lundi au dimanche
sauf le mercredi

64 rue Louis Legrand
39140 Bletterans
03 84 85 02 93
ouvert de 6h30 à 19h30
du lundi au dimanche
sauf le lundi


boost'air
réfrigération

Froid Industriel et Commercial - Climatisation
Z.I Les Paines • 39570 Courlaoux • Tél : 03 84 35 38 44
Fax : 03 84 35 38 45 • boostair-refrigeration@orange.fr

Agenda 2021

Sous réserve des conditions sanitaires

- ◆ **BRECHETS** - Comité d'animation
 - ◆ **CARNAVAL** - Comité d'animation
 - ◆ **SOIREE DANSANTE MONT D'OR** - FC Courlaoux
 - ◆ **CHASSE AUX ŒUFS** - Comité d'animation
 - ◆ **LOTO** - Club La joie de vivre
 - ◆ **REPAS DES CHASSEURS** - ACCA de Courlaoux
 - ◆ **PUCES** - Comité d'animation
 - ◆ **REPAS DES AINES** - CCAS
 - ◆ **EXPOSITION** - Art et créations
 - ◆ **SOIREE BEAUJOLAIS** - Comité d'animation
 - ◆ **TELETHON** - Comité d'animation
- Samedi 20 février**
 - Samedi 6 mars**
 - Samedi 6 mars**
 - Dimanche 4 avril**
 - Dimanche 27 juin**
 - Samedi 24 juillet**
 - Dimanche 12 septembre**
 - Samedi 2 octobre**
 - Samedi 6 et Dimanche 7 novembre**
 - Samedi 20 novembre**
 - Samedi 4 décembre**

Etat Civil 2020

Naissances

TENAND Jade Marie Pascale	le 03/01/2020	à Ambérieu-en-Bugey
COLIN Léa Brigitte Nadine	le 31/01/2020	à Lons-le-Saunier
QUARANTA Enaël Liam Gabriel	le 11/03/2020	à Lons-le-Saunier
GUETTE Lilio Philippe Hervé	le 16/03/2020	à Lons-le-Saunier
DANJEAN Agathe Jacqueline Andrée	le 18/05/2020	à Lons-le-Saunier
MAGNIEN Charlotte Mélissa Caroline	le 09/06/2020	à Lons-le-Saunier
CHAMBARD Alice Isabelle Laurence	le 12/07/2020	à Lons-le-Saunier
RENAUD Eloïse	le 30/07/2020	à Lons-le-Saunier
FICHET Ambre	le 30/08/2020	à Lons-le-Saunier
ADOLPHE Syam	le 08/09/2020	à Lons-le-Saunier
NEUVILLE Ruby	le 10/09/2020	à Lons-le-Saunier
GRAND Mathys	le 11/09/2020	à Lons-le-Saunier
LACROIX Liam Léo	le 12/10/2020	à Lons-le-Saunier
IMBERDIS Loucas Alain Frédéric	le 31/10/2020	à Lons-le-Saunier
VUILLERMET Eden Laurent Jean-Louis	le 21/11/2020	à Lons-le-Saunier

Mariages

VOISSAT Yannick Hervé Noël & BUON Stéphanie Anne-Marie Ginette	le 18/07/2020
PRUDENT Guillaume Dominique & PERREY Elodie Marie Martine	le 26/09/2020

Décès

GIRARD Pascal Henri Lucien Bernard	le 01/01/2020	à Pierre-Bénite
BOUVOT Marc	le 11/03/2020	à Courlaoux
THEVENIN Jacques Alphonse Henri	le 12/03/2020	à Lons-le-Saunier
VIDOTTO Mathieu	le 29/05/2020	à Larnaud
HUMBÉY Daniel Noël	le 30/09/2020	à Courlaoux
GAUTHIER André	le 12/10/2020	à Cuiseaux
MARTINET épouse BERNARD Marie-Paule Hélène Andrée	le 03/11/2020	à Lons-le-Saunier
NEUVILLE épouse MONNIER Victorine Claudine	le 07/11/2020	à Courlaoux
RENEL épouse GAUTHIER Claire Rosémée	le 20/12/2020	à Cuiseaux